



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 15/09/2022 à 20 H

PRÉSENTS : François BROCARD ; Dominique BALDERANIS ; Philippe BERNA ; Annette GUEYDAN ; Freddy MARTIN ; Georges DUQUESNE ; Pascale DARDIER ; Romain SIMONET ; André ODDON ; Florence PILLANT ; Patricia BONNOT ; Christine BROWAEYS

ABSENTS EXCUSÉS : Joëlle MASSA mandat à Pascale DARDIER ; Laurence ALGOUD mandat à François BROCARD ; Pierrick PINET mandat à Annette GUEYDAN

Secrétaire de séance : André ODDON

1 - Approbation d'une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec le SMPAS

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés :

- décide d'autoriser la réalisation des réseaux d'eaux pluviales, ainsi que la reprise de la voirie en délégation de maîtrise d'ouvrage par convention de mandat et de signer les actes afférents.

2 - Approbation de la modification statutaire et extension du périmètre du SMPAS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés :

- donne son accord pour l'élargissement du territoire syndical dans le cadre de l'article 1 des statuts du SMPAS, à compter du 1er janvier 2023 et approuve le périmètre du SMPAS qui en conséquence comprend les communes suivantes : Mirabel et Blacons, Piégros la Clastre, Aouste sur Sye, Saillans et Montclar sur Gervanne.

3 - Approbation de la modification statutaire du Comité syndical du SDTV

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés :

- décide d'approuver les modifications statutaires du SDTV visant à les mettre en conformité avec la loi ainsi qu'avec les évolutions de son périmètre géographique.

4 - SDED : demande de renforcement du réseau BT à partir du poste Gendarmerie

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés :

- approuve le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le SDED et ENEDIS.

5 - Autorisations spéciales d'absence (ASA) – actualisation du règlement intérieur

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés :

- décide d'approuver le règlement intérieur relatif aux autorisations spéciales d'absence au personnel municipal pour des évènements familiaux ou de la vie courante.

6 - Modification du tableau des effectifs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des suffrages exprimés des membres présents et représentés, moins une abstention :

- décide d'adopter la(les) modification(s) du tableau des emplois ainsi proposé(s).

7 - Adoption du tableau de recensement des voies communales et chemins ruraux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés :

- décide d'adopter le tableau de recensement des voies communales et chemins ruraux et autorise le maire à le signer et à transmettre au Département un récapitulatif répondant aux renseignements demandés.

8. Décision modificative au Budget Général (M14)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés :

- décide des modifications budgétaires (M14).

Saillans, le 19 septembre 2022

Le Maire,
Francois BROCARD

